



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

maladie d'Alzheimer

Question écrite n° 105657

Texte de la question

M. Maxime Bono attire l'attention de M. le Premier ministre sur les attentes des associations qui accompagnent les personnes atteintes de la maladie Alzheimer. L'association France Alzheimer souhaiterait que cette maladie puisse être proclamée grande cause nationale 2007. En effet, en France, 860 000 personnes sont atteintes d'Alzheimer et le nombre de malades, selon les prévisions, pourrait être porté à 1,3 million en 2020. Reconnaître la maladie d'Alzheimer comme cause nationale c'est donner les moyens de faire parler de la maladie, d'en promouvoir une détection plus rapide et d'en dédramatiser le vécu. Il lui demande quelles sont ses intentions et s'il pourrait envisager, comme le sollicite l'association France Alzheimer, de faire de la maladie d'Alzheimer une grande cause nationale en 2007. - Question transmise à M. le ministre de la santé et des solidarités.

Texte de la réponse

En France, la maladie d'Alzheimer et les syndromes apparentés frappent plus de 860 000 personnes et l'on estime à 225 000 le nombre de nouveaux cas chaque année. Si l'on inclut l'entourage familial, ce sont ainsi près de trois millions de personnes qui sont directement concernées par la maladie d'Alzheimer. La maladie d'Alzheimer constitue la principale cause d'entrée en institution et, du fait principalement de l'allongement de la vie de la population et de l'amélioration du diagnostic, le nombre de personnes atteintes va croître fortement. De nombreuses réformes ont été engagées au cours de ces dernières années afin d'améliorer les conditions de prise en charge des personnes âgées. La loi relative à la santé publique retient comme un de ses objectifs de « limiter la perte d'autonomie des personnes atteintes de la maladie d'Alzheimer et son retentissement sur leurs proches ». La création de la Caisse nationale de solidarité pour l'autonomie (CNSA), la mise en oeuvre du « Plan Alzheimer 2004-2007 » et récemment l'annonce du plan « Solidarité grand âge » permettent d'améliorer la prise en charge de cette maladie. C'est pourquoi, le ministre de la santé et des solidarités a indiqué le 12 janvier 2006, lors du comité de suivi du plan Alzheimer, son soutien à l'initiative de l'association France Alzheimer de retenir la maladie d'Alzheimer comme « Grande cause nationale » et il a proposé au Premier ministre d'inscrire la maladie d'Alzheimer comme grande cause nationale pour l'année 2007. Le Premier ministre a décidé de faire de la lutte contre la maladie d'Alzheimer la « Grande cause nationale de l'année 2007 » afin que la recherche avance en ce domaine et que ce fléau soit combattu grâce à la mobilisation et au soutien de toutes les composantes de la société française. À cette occasion, le Premier ministre a rappelé qu'en mai 2006 il a lancé un plan national sur le cerveau et les maladies du système nerveux. Une mission, qui réunira les plus grands experts nationaux, sera chargée de dresser un état des lieux du dispositif de recherche, d'évaluer les moyens nécessaires et de définir une véritable stratégie de lutte contre les pathologies neurodégénératives.

Données clés

Auteur : [M. Maxime Bono](#)

Circonscription : Charente-Maritime (1^{re} circonscription) - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 105657

Rubrique : Santé

Ministère interrogé : Premier ministre

Ministère attributaire : santé et solidarités

Date(s) clé(e)s

Date de signalement : Question signalée au Gouvernement le 16 janvier 2007

Question publiée le : 3 octobre 2006, page 10196

Réponse publiée le : 23 janvier 2007, page 901